



FORMATION EN PRÉSENTIEL

ANIMATEUR PRÉVENTION DU SECTEUR SANITAIRE ET MÉDICO-SOCIAL (AP SMS)

Dernière mise à jour le 29/04/2026.

OBJECTIF

- Contribuer au développement d'une démarche de prévention des risques professionnels dans l'établissement
- S'inscrire en tant qu'AP SMS dans cette démarche de prévention.
- Concevoir, cadrer et mettre en œuvre tout projet de prévention.
- Intégrer les spécificités de TMS Pros dans un projet de prévention des TMS si l'établissement est concerné.

COMPÉTENCES DÉVELOPPÉES

- Organiser et animer en lien avec la direction la démarche de prévention de la structure.
- Elaborer et animer un projet de prévention pour l'entreprise.
- Proposer des actions d'amélioration à partir de l'analyse d'une situation de travail ou d'un recueil d'information suite à un accident du travail.

PUBLIC CONCERNÉ

Personnes affectées à des missions d'animation de la prévention dans les établissements d'hébergement et d'accueil de personnes âgées (HAPA), hôpitaux ou cliniques s'engageant dans une démarche de prévention et la réalisation de projets.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

30 jours.

MODALITÉS DE DÉROULEMENT DE L'ACTION DE FORMATION

- 6 jours (42h) de formation en présentiel organisés en 3j + 2j + 1j,
- 2 X 2,5 jours de travaux applicatifs dans l'établissement, 2 demi-journées d'accompagnement de 4 heures dans l'établissement en commun avec le dirigeant.

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Accessible PSH.

Tarif

3000 € HT
par participant

Réf.

APHAPA-FIPS

Contact

0950412583
contact@fipsformation.fr
www.fipsformation.fr

PRÉ-REQUIS

- Cette formation s'intègre dans un parcours de formation et d'accompagnement de l'AP SMS et du dirigeant. La journée de formation du dirigeant est un préalable obligatoire.
- Les participants doivent avoir suivi avec succès l'autoformation @01001 « Acquérir des bases en prévention des risques professionnels » ou la formation « Obtenir des compétences de base en prévention » dispensée par les services prévention des Carsat, Cramif ou Cgss (joindre la photocopie de l'attestation de formation lors de l'inscription).

MÉTHODES ET MOYENS MOBILISÉS

Alternance de théorie et de pratique.



Niveau

**Autres formations
professionnelles continues**



Modalité

Présentiel



Effectif par session

3 mini > 8 maxi



Durée

49 heures / 7 jour(s)



PROGRAMME

Jour 1

Présentation des objectifs

Bases en prévention des risques

La démarche de prévention

Les enjeux

Méthodologie de projet

Jour 2

Mobilisation des acteurs

Les étapes clefs du projet

La démarche EvRP

INTER SESSION

2X2,5 jours de travaux sur 2 intersessions répartis sur 6 à 12 semaines,
- 2X4 heures d'accompagnement minimum en présentiel sur site du binôme dirigeant et AP SMS
conduite par le formateur.

Jour 4

Analyse de situation de travail à risque

Connaissance et évaluation du risque TMS

Connaissance et évaluation du risque RPS

Les autres risques (chute, vibration, mécanique...)

Consigne pour les travaux inter session

Proposition de pistes d'améliorations et hiérarchisation

Plan d'action

Les autres projets de l'établissement

Jour 5 et 6

Epreuves certificatives

Bilan de fin de formation



LES PLUS

Formation permettant d'initier une démarche de prévention pérenne.

INTERVENANT(S)

Formateur certifié par l'INRS.

ÉVALUATION

A partir d'une étude de cas, l'AP est évalué sur sa capacité à identifier les déterminants de l'activité présentée d'un établissement et à mettre en évidence les risques de TMS., Conception d'un projet de prévention pour la structure pendant le travail inter-session., Organiser et animer, en lien avec la Direction, la démarche de prévention des risques professionnels de son entreprise. Pendant l'inter-session., Proposer des actions d'amélioration à partir de l'analyse d'une situation travail ou d'un recueil d'information suite à un accident du travail

ATTRIBUTION FINALE

À l'issue de la formation, les participants ayant participé à la totalité de la formation et satisfait aux exigences des épreuves certificatives, se voient délivrer par l'Assurance maladie - Risques professionnels et l'INRS un certificat de « Animateur prévention SMS » valable 36 mois.

MAINTIEN DES CONNAISSANCES

Avant la fin de la période de validité de 36 mois, l'apprenant doit suivre une session de Maintenir et actualiser ses compétences d'animateur prévention secteur médico-social (AP SMS)